

A l'Assemblée générale ordinaire de l'Association vaudoise
des secrétaires municipaux

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En tant que vérificateurs des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2022, nous avons procédé, en date du 28 septembre 2023, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2022-2023.

Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.

Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.

Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :

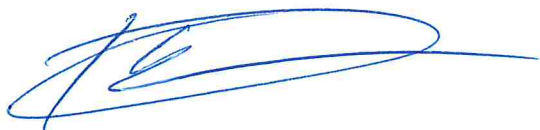
- les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;
- l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2022-2023 :

- bouclant par un bénéfice de CHF 8'459.74. Le nouveau capital s'élèvera à CHF 53'096.57. La réserve est de CHF 5'000.-- ;
- dont le total du bilan se monte à CHF 58'096.57 au 30 juin 2023 ;

et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.

Ecublens
Pascal Besson



Epalinges
Sarah Miéville

